



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME



**AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

OBSERVATION RÉGIONALE DE LA MÉTHANISATION EN RÉGION GRAND EST

—
SYNTHÈSE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
ÉDITION 2021



s3d

L'énergie des déchets

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

1. LES INSTALLATIONS DE MÉTHANISATION DANS LA MEUSE

On recense dans la Meuse 15 unités de méthanisation dont 14 ayant répondu à l'enquête. Parmi elles :

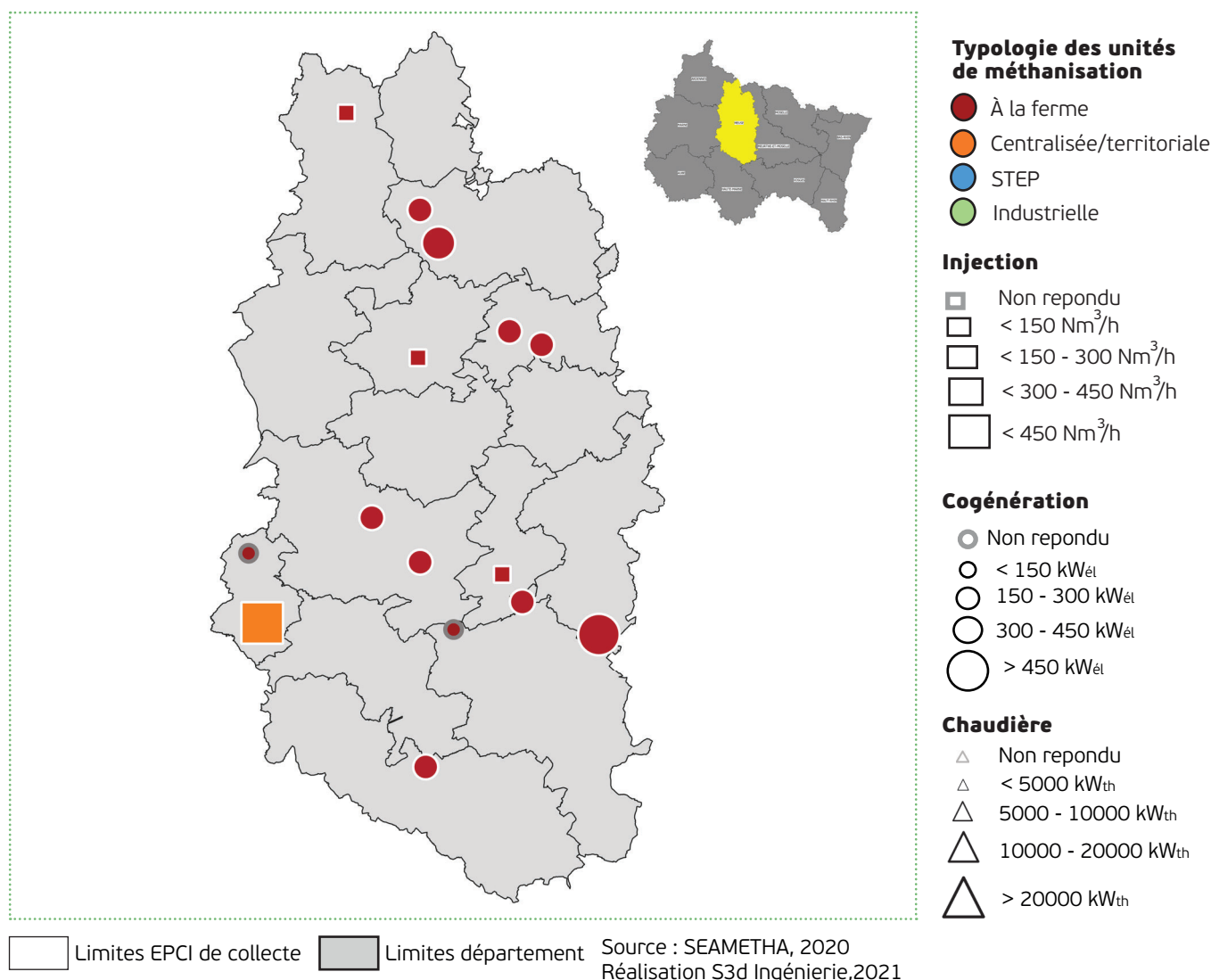
Cogénération*	Injection	Chaudière	Total
9	4	1	14

* Le biogaz produit par cogénération est destiné à la production d'électricité et de chaleur

La majorité sont des installations à la ferme (13 réponses). On recense également une installation centralisée / territoriale.

La carte ci-dessous présente l'ensemble des unités de méthanisation du département y compris celles n'ayant pas répondu à l'enquête.

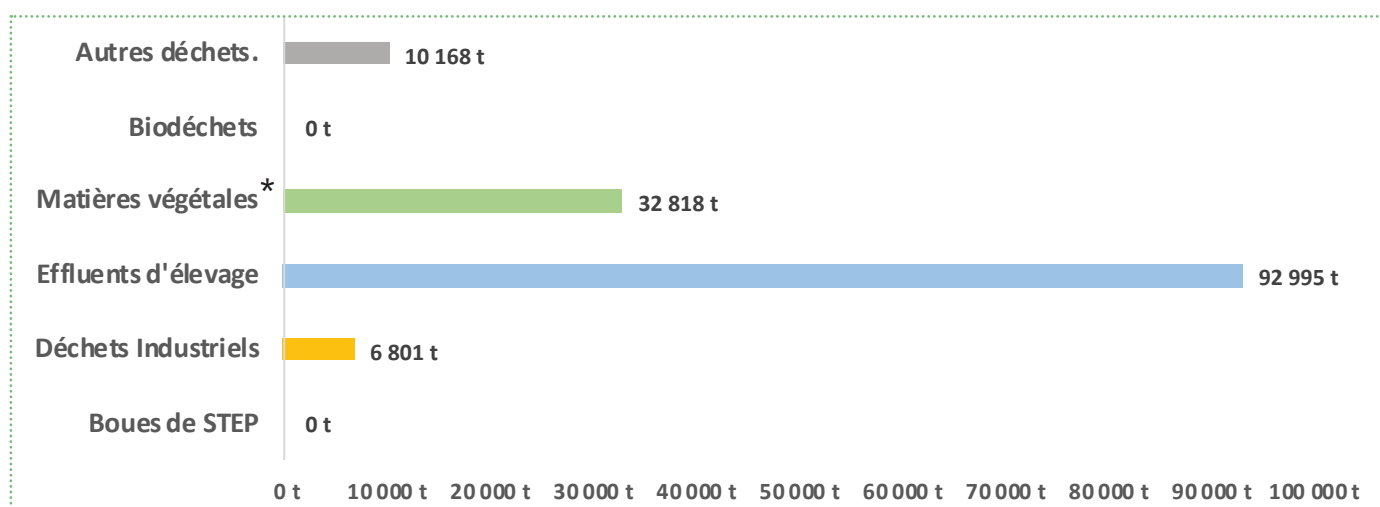
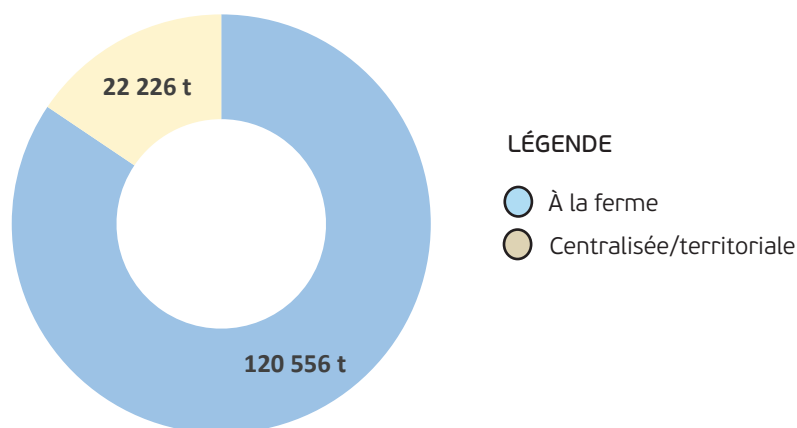
NB : le site en chaudière n'est pas représenté ; il s'agit d'une couverture de fosse.



2. DÉCHETS TRAITÉS ET DIGESTAT BRUT PRODUIT PAR MÉTHANISATION DANS LA MEUSE

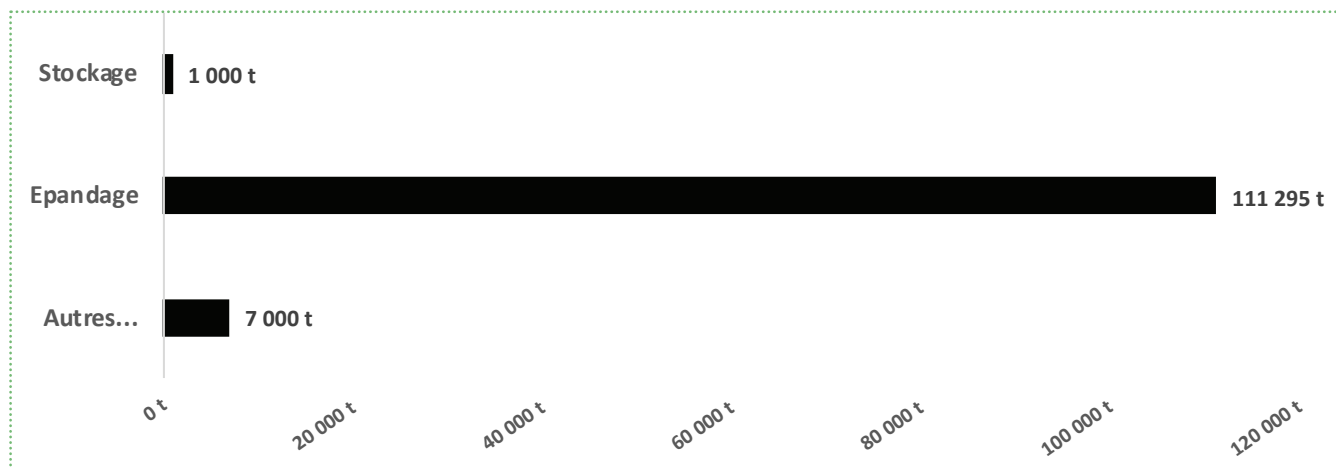
Plus de **142 000 tonnes** de déchets organiques sont valorisés par méthanisation dans le département, dont **84%** dans les installations à la ferme.

Pour les installations à la ferme et centralisées/territoriales, **65%** en moyenne des intrants sont des effluents d'élevage, et **23%** en moyenne des matières végétales. Les cultures principales représentent **4,8%** des gisements utilisés dans les installations à la ferme, et les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) représentent **8,8%**.



★ Répartition des tonnages d'intrant par catégorie

La majorité des installations valorisent leur digestat par épandage.



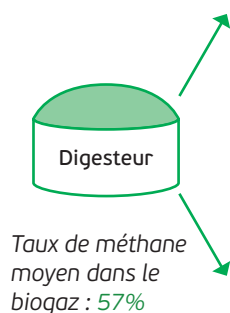
★ Répartition des tonnages de digestat par type de traitement

Remarque : L'enquête n'a pas toujours permis de bien caractériser les modes de traitement et de valorisation : les tonnages indiqués peuvent être sous forme de digestat brut ou après post-traitement, et certains sites ont dû être exclus du traitement des données sur la valorisation du digestat

* Il s'agit de cultures intermédiaires et principales, des résidus cultures et de déchets verts

3. VALORISATION DU BIOGAZ

Remarque : Les données sur les sites qui valorisent le biogaz en chaudière ne sont pas présentés sur cette synthèse



COGENERATION

9 sites enquêtés

ELECTRICITÉ

17 GWh_{él} injectés en 2020.
 Puissance moyenne installée : **289 kW_{él}**
 Temps de fonctionnement moteur entre **85% et 96%**
 Pourcentage moyen de capacité moteur : **93%**

387 GWh_{él}
au régional

CHALEUR

2 GWh_{th} de chaleur valorisée en 2020
24% de chaleur valorisée par rapport à l'énergie thermique produite (hors autoconsommation)

Types de valorisation (hors autoconsommation)
Bâtiments administratifs, agricoles et maisons, séchoirs, serres, process biodéchets, évapoconcentration

INJECTION

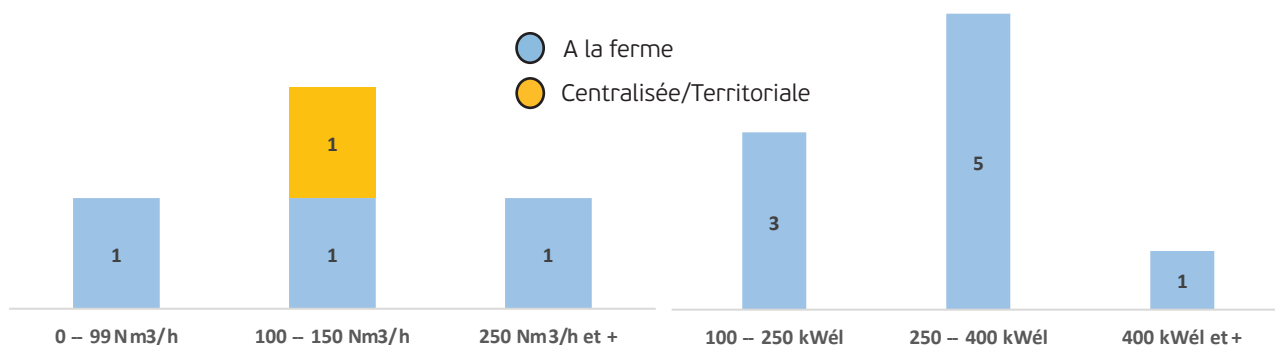
4 sites enquêtés

BIOMÉTHANE

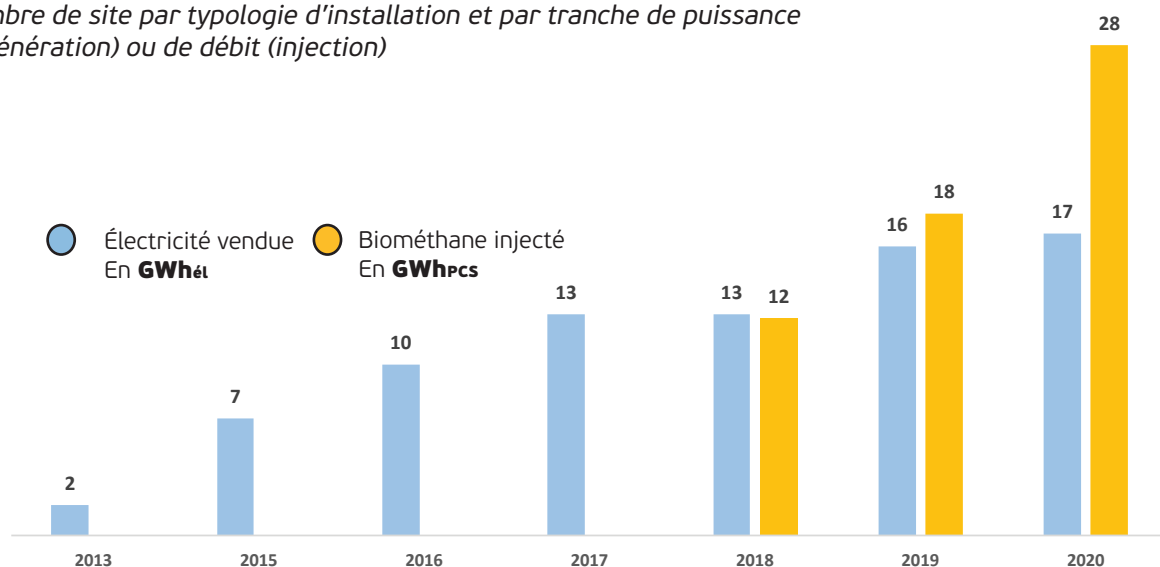
28 GWh_{PCS} injectés en 2020

385 GWh_{PCS}
au régional

Débit moyen d'injection **202 Nm³/h**



★ Nombre de site par typologie d'installation et par tranche de puissance (cogénération) ou de débit (injection)



★ Estimation de la quantité d'énergie produite annuellement en fonction des années de mise en service et des données d'énergie produite de l'année 2020